

COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

Excusée : Mme ROUX Katy

Secrétaire : Mme ANDRIEUX Marie-Hélène

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020.

Demande d'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Travaux ONF
- Commission d'appel d'offre

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET COMPTES DE GESTION

BUDGET GENERAL

	Recettes	Dépenses	Résultat 2019	Résultat 2018	Résultat cumulé
Fonctionnement	379 333.67 €	328 987.76 €	+50 345.91 €	+161 725.96 €	212 071.87 €
Investissement	67 339.83 €	39 064.04 €	+28 275.79 €	+106 844.43 €	135 120.22 €

BUDGET DU LOTISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Résultat 2019	Résultat 2018	Résultat cumulé
Fonctionnement	0.00 €	5 334.33 €	-5 334.33 €	-396 296.67 €	-401 631.00 €
Investissement	0.00 €	24 011.55 €	-24 011.55 €	+148 551.95 €	124 540.40 €

Les résultats des comptes administratifs 2019 sont conformes aux comptes de gestion 2019 du comptable du Trésor Public.

Les résultats de l'exercice 2019 de fonctionnement tant en budget général qu'en lotissement sont repris en report de fonctionnement.

TAXES LOCALES : Taux d'imposition 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition communaux, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 17.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 23.38 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser des subventions aux associations suivantes :

- BANQUE ALIMENTAIRE : 100 €
- LA DAMP' BERCHOISE : 200 € + reliquat 2019 : 200 €
- SECOURS POPULAIRE : 50 €

- SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE : 50 € + reliquat 2019 : 50 €
- ASCE CLIQUE : 120 €
- AFM MYOPATHIE : 130 €
- DONNEURS DE SANG : 100 €
- DOUBS DAMPIERRE DE France : 250 € + reliquat 2019 : 250 €
- DEFI : 50 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER : 150 €

INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des indemnités de fonction des adjoints au maximum de l'indice terminal autorisé, soit 9.9 % = 385.05 € brut / mois par Adjoint.

L'indemnité du maire est au taux de 25.5 % = 991.80 € brut / mois

BUDGET PRIMITIF 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	600 795.37 €	600 795.37 €
Section d'investissement	297 341.44 €	297 341.44 €

LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du lotissement, tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	725 443.51 €	725 443.51 €
Section d'investissement	439 317.03 €	439 317.03 €

TRAVAUX ONF

Le maire présente le devis proposé par ONF pour des travaux de régénération sur la parcelle 4R (travaux d'investissement) pour un montant de 1 289.70 € HT et pour des travaux de maintenance (mise en peinture) pour un montant de 887.80 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Suite aux remarques de la Préfecture, la composition de la C.A.O. doit être modifiée et n'être composée que de trois membres titulaires et trois suppléants

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, sont nommés :

Titulaires GANARD Michel -VADAM Pascal – RENAUD Jean-Claude.

Suppléants : EGGENSPELLER Muriel – ANDRIEUX Marie-Hélène – ROUX Katy.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- participation citoyenne, proposée par la gendarmerie : une réunion d'information sera programmée en septembre.

- Demande de remboursement d'un robinet remplacé pendant le confinement dans un logement au 3 rue du lavoir : monsieur le maire se charge de rencontrer le locataire.
- Vitesse excessive des usagers de la route du golf : une mise en sécurité est à l'étude.
- Demande d'autorisation de poser un panneau indiquant le restaurant du golf.
- Maison Bossière : faire couper l'eau et l'électricité.
- Informations de la commission communication.
- Informations sur les travaux et projets du SIVOM.